

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-economique-et-commerce-exterieur/actualites-liees-a-la-diplomatie-economique-et-au-commerce-exterieur/2016/article/sante-commerce-exterieur-nomination-par-matthias-fekl-de-jean-patrick>

## Diplomatie économique - Positions communes des Secrétaires d'Etat français et allemand relatives au TTIP (22 avril 2016)

Les attentes de la France et de l'Allemagne vis-à-vis du Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI-TTIP) entre l'Union européenne et les États-Unis

La France et l'Allemagne soutiennent la conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis, qui soit ambitieux, équilibré et mutuellement bénéfique.

Si nous voulons un accord ambitieux et équilibré, **les questions autres que les droits de douane** sont essentielles. Ces questions incluent, entre autres, la convergence réglementaire, des engagements significatifs sur les marchés publics, les services, les indications géographiques et la suppression des obstacles non-tarifaires inutiles, en particulier dans les secteurs industriels et agro-alimentaires. Elles doivent être incluses dans le Partenariat transatlantique, tout en respectant les choix et les préférences propres à chacune de nos sociétés et en fixant des engagements ambitieux en matière de développement durable et la responsabilité sociale des entreprises. Des éliminations substantielles de droits de douane sont donc une composante importante mais non suffisante de l'accord.

- **Sur la convergence réglementaire**, nous attendons des résultats concrets dans des secteurs tels que l'automobile, l'ingénierie, le textile, les cosmétiques, les questions sanitaires et phytosanitaires, les produits pharmaceutiques, avec un cadre institutionnel transparent au rôle seulement consultatif favorisant le développement, à l'avenir, de standards transatlantiques communs. **Ce cadre institutionnel doit se fonder sur les exigences les plus élevées, en matière sociale, environnementale et de sécurité, tout en maintenant notre droit à réglementer et à adopter des mesures selon nos processus administratifs et réglementaires respectifs.**
- **Sur les marchés publics**, nous recherchons un accord qui donnerait de réelles opportunités aux entreprises européennes de toutes tailles, dans la fourniture d'équipements, de biens et de services pour lesquels le savoir-faire de nos entreprises est reconnu dans le monde entier. Il en va ainsi du transport urbain, des équipements ferroviaires, des logiciels, des routes et des ponts, des équipements médicaux, ou encore des matériels et des services qui accompagnent la gestion d'infrastructures comme les aéroports. Cela exige des engagements pris, côté américain, à tous les niveaux et non seulement au niveau fédéral. Cela exige également une plus grande transparence pour les PME et un accès amélioré aux marchés publics pour elles.
- **Sur les services**, nous attendons des résultats concrets sur nos intérêts offensifs européens partagés. Cela comprend les activités de services qui sont essentiels pour le commerce des marchandises (comme le transport et les services financiers) ou celles qui fournissent l'épine dorsale de l'économie numérique (comme les télécommunications et l'e-commerce). Il est également important de traiter les enjeux

de transparence des mesures prises au niveau subfédéral américain et les questions de mobilité. Nous avons l'intention de maintenir pleinement nos marges de manœuvre politiques nécessaires, en particulier s'agissant de la fourniture et de la maintenance des services publics, ainsi que de la diversité culturelle notamment par l'exclusion des services audiovisuels. Par ailleurs, la protection des données personnelles doit être traitée en dehors des négociations commerciales.

- **Sur l'agriculture**, nous souhaitons un résultat significatif en ce qui concerne les indications géographiques, y compris l'élimination de l'usage qui est fait aux États-Unis des semi-génériques pour les appellations de vins européens. De plus, le caractère acceptable ou non de toute nouvelle concession de notre part sur les droits de douane agricoles dépendra directement de la levée des barrières non-tarifaires qui empêchent les biens agro-alimentaires européens d'entrer sur le marché des États-Unis, ainsi que d'autres avancées significatives sur le reste de la négociation. Cet accord doit être gagnant-gagnant. Notre système de production, notre "modèle agricole", est complètement différent de celui des États-Unis et ces différences doivent être prises en compte lorsque l'Union européenne négocie avec l'un des acteurs clés de l'agriculture mondiale. Dans tous les cas, nous devons préserver nos produits agricoles sensibles.
- **Sur le développement durable**, nous voulons un chapitre ambitieux et efficace. Nous voudrions que les États-Unis prennent des engagements ambitieux sur le travail et l'environnement, dans le but de mettre en place un modèle à travers le Partenariat transatlantique. Cela nécessite d'avoir un accord qui aille au-delà des accords commerciaux existants en ce qui concerne la promotion et la mise en œuvre des normes du travail et la protection de l'environnement.
- **Sur la protection de l'investissement** et la résolution des différends liés à l'investissement, le Partenariat transatlantique est une occasion de moderniser les clauses de protection des investissements tout en assurant la capacité souveraine des États à réguler. Le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement doit également ouvrir la voie à une réforme ambitieuse du règlement des différends de l'investissement en établissant un système de Cour de justice de l'investissement indépendant, public et transparent. L'accord récemment conclu entre l'Union européenne et le Canada est une référence essentielle à cet égard.
- **Sur les « règles d'origine » des produits manufacturés**, nous devons convenir d'un ensemble de règles qui ne restreignent pas nos possibilités d'exportation.

Les négociateurs doivent concrètement avancer sur ces sujets, sans quoi il n'y aura pas d'accord possible à la fin de cette année.

En conclusion, le Partenariat transatlantique que nous voulons est un accord favorable aussi bien à nos travailleurs, à nos consommateurs qu'à nos entreprises. Pour être acceptable il doit être reconnu comme un accord "mixte", c'est-à-dire soumis à la ratification des parlements nationaux. Il doit aussi être négocié de manière transparente, afin d'associer les parlements nationaux et de permettre au public et à toutes les parties prenantes de contribuer à cet important projet.

Matthias Machnig, Secrétaire d'Etat au ministère fédéral des affaires économiques et de l'énergie Allemagne

&

Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger France

